



Obn - 2

Intervention de SE M. Moncef Baati
Ambassadeur Représentant Permanent de Tunisie à Geneve
21^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 2 : Rapport de la Haut Commissaire/Débat Général
10 septembre 2012

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite tout d'abord vous féliciter ainsi que les membres du Bureau pour vos efforts inlassables pour le bon déroulement des travaux du Conseil.

Madame la Présidente,

La Tunisie est reconnaissante au Haut Commissariat et son Bureau à Tunis pour leur appui constant au processus de transition démocratique. Elle apprécie en particulier l'appui apporté aux consultations nationales sur la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle. Ces consultations ont abouti à la soumission il y a quelques jours à l'Assemblée Constituante d'un projet de loi prévoyant la création d'une Haute instance pour la vérité et la justice transitionnelle appelée à oeuvrer en faveur de la manifestation de la vérité par l'audition directe de toutes les parties concernées et à mener toutes investigations utiles sur les faits incriminés.

Le Ministère des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle a en outre signé le 6 septembre 2012, un accord de coopération avec le PNUD et le Haut Commissariat portant sur la mise en place d'un programme de formation et de perfectionnement en matière des droits de l'homme et de la justice transitionnelle et la création d'ateliers permanents au sein du ministère concerné. L'objectif de ce programme de coopération est d'instaurer un modèle qui reflète les aspirations du peuple tunisien à la mise en application d'une justice transitionnelle qui s'inspire des expériences comparables dans ce domaine.

Cet accord de coopération s'ajoute à un autre accord signé en mai 2012 par le Ministère de la Justice également avec le PNUD et la Haut Commissariat et portant sur la réforme de la justice.

Mme la Présidente,

Tous ces efforts consentis par les autorités tunisiennes au cours des derniers mois complètent les avancés enregistrés dans les autres dossiers comme la prévention de la torture et la réforme du système sécuritaire en vue d'assurer la réussite de cette deuxième phase de la transition démocratique et dans la perspective de la consécration de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la nouvelle constitution en cours d'élaboration.

Il faut reconnaître que tous les processus post-révolutionnaires sont semés d'embûches et nécessitent une vigilance à toute épreuve pour éviter les faux pas qu'ils soient le résultat d'actes engagés de bonne foi ou le reflet d'un calcul politique malvenu.

Le Gouvernement tunisien reste cependant fermement résolu à continuer sur la voie de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit et à poursuivre le processus irréversible d'intégration des valeurs universelles et de tous les droits de l'Homme au profit de tous, sans distinction de sexe ou d'appartenance politique ou religieuse. Il restera tout aussi fermement engagé en faveur notamment des droits de la femme, de la liberté d'opinion et de la liberté de la presse qui constitue l'un des acquis de la Révolution du 14 janvier.

La Tunisie continuera à compter dans cet exercice sur le soutien du Haut Commissariat et de son Bureau à Tunis, dans un esprit de coopération et de dialogue.

Mme la Présidente,

Je voudrais avant de conclure remercier vivement Mme la Haut Commissaire Adjointe pour sa contribution aux activités du Haut Commissariat au cours des six dernières années et lui souhaiter plein de succès dans ses futures fonctions.

Merci de votre attention.